

Communiqué de Presse

Signature de l'accord volontaire de partenariat FLEGT entre l'Union européenne et la République Centrafricaine

BANGUI (20 Décembre 2010) - L'Union européenne et le Gouvernement de la République centrafricaine ont conclu aujourd'hui les négociations d'un nouvel accord qui va établir un dispositif pour garantir que tous les produits du bois exportés de la République centrafricaine vers l'Union européenne sont issus d'une exploitation et commercialisation contrôlée, fiable et légale. Les deux parties ont donc signé à cette occasion un accord de partenariat volontaire (APV). Le dispositif décrit dans l'accord sera déployé progressivement et sera pleinement opérationnel en 2014. La mise en œuvre de l'accord contribuera significativement à l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier, dans la continuité des actions menées par le Gouvernement centrafricain depuis une décennie.

L'APV est un outil du plan d'action pour *l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux* (FLEGT) que l'Union Européenne a approuvé en 2003. Ce plan d'action vise à lutter contre l'exploitation de bois illégal et commerce associé dans l'UE.

La République centrafricaine exporte en moyenne chaque année pour 63 millions d'euro de bois dont un peu plus de la moitié est achetée par des pays de l'UE. Indéniablement, la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est de loin la plus importante en termes d'emplois, de contribution au PIB et par conséquent de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le bénéfice environnemental de la gestion durable de cette forêt justifie l'ambition du Gouvernement de la RCA d'œuvrer à la lutte contre le changement climatique en mettant en place un cadre de gouvernance amélioré pour bénéficier des paiements des services environnementaux à travers les mécanismes innovants comme le REDD+.

Avec une superficie de 623 000 km², la RCA détient 54 000 km² de forêt dense répartie en deux blocs : le massif du sud-est de 16 000 km² peu accessible et le massif du sud-ouest de 38 000 km² faisant actuellement l'objet d'une exploitation industrielle encadrée. Huit (08) sociétés forestières opèrent dans le sud-ouest et 11 (onze) permis sont soumis à un plan d'aménagement forestier, outil qui concrétise la politique de gestion durable des ressources forestières de la RCA. Cette vision est partagée avec les autres pays membres de la Commission des Forêts du Bassin du Congo (COMIFAC) à laquelle a adhéré la RCA.

Le secteur forestier est en situation de relèvement suite à une crise financière et économique prolongée et l'accord va contribuer à améliorer la gestion du secteur forestier pour sécuriser au mieux ses recettes. L'accord traite entre autres, les points majeurs de la transparence dans le suivi des activités, la clarification des droits d'usages des communautés riveraines et l'encadrement de l'exploitation artisanale et de l'exploitation communautaire des forêts.

L'approche adoptée tout au long de la négociation a été axée sur la consultation de tous les acteurs nationaux concernés : la société civile, les exploitants forestiers et les administrations des départements ministériels concernés. Ce travail a été soutenu par la France, l'expertise COMIFAC et le WWF.

La signature de cet APV centrafricain ouvre maintenant une phase de trois ans pour instaurer les dispositions de l'accord. Après ce travail de réforme, chaque cargaison sera contrôlée et des

autorisations FLEGT seront émises pour accompagner toute cargaison vérifiée légale et exportée vers l'UE. Des audits réalisés par un organisme indépendant évalueront régulièrement le fonctionnement du dispositif.

L'ensemble des acteurs concernés par l'exploitation forestière a été associé au processus de négociation, d'où leur sentiment d'une contribution significative à cet accord qui constitue une réforme majeure, bénéfique pour les générations futures.

Le suivi de la mise en œuvre de l'accord sera effectué par un comité conjoint réunissant des représentants européens et centrafricains, dont des membres du secteur privé et de la société civile centrafricaine.